



**VILLE D'ARBOIS**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 24.11.14-07

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p><b><u>PRESENTS</u></b> : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes CALONNE, BAILLY, LAMY, M. MOLIN ; Mme PINGAT, MM. BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, Conseillers municipaux.</p> <p><b><u>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR</u></b> : Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY Mme CHATEAU pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ M. MARTI pouvoir à M. MOLIN</p> <p><b><u>SECRETAIRE DE SEANCE</u></b> : M. TAUBATY</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 20	
Nb de procurations : 3	
Convocation du : 08 / 11 / 2024	

**DÉLIBÉRATION N° 07 :**

**Vente de lots de bois d'affouage en bord de route 2025.**

Madame la Maire expose à l'assemblée qu'en plus du traditionnel affouage sur pied, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente de lots de bois d'affouage en bord de route par multiple de 5 stères selon les prix suivants :

<b>Nature du bois</b>	<b>Prix au stère HT</b>
Bois en 1m à aller chercher au dépôt à Chilly sur Salins	55€
Bois livré à domicile en 50cm	60 €
Bois livré à domicile en 33cm	65 €

En cas de commande de moins de 5 stères, application d'un forfait livraison de 60 € HT.

L'exploitation du bois est réalisée par un entrepreneur de travaux forestiers: la commune encadre l'exploitation et avance les frais. Le bois est soit livré chez l'affouagiste, soit mis à disposition au dépôt de l'entrepreneur, selon les modalités détaillées sur le bulletin d'inscription.

.../...

Toute livraison abandonnée du fait d'un défaut d'accès sera facturée forfaitairement à 60€ HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention), décide :**

- **DE VENDRE** des lots de bois d'affouage en bord de route
- **DE FIXER** les tarifs selon la grille présentée ci-avant
- **DE DIRE** qu'un chèque d'acompte de la moitié de la valeur du lot sera demandé à l'inscription
- **DE DIRE** que cet affouage en bord de route n'est pas cumulable avec une portion d'affouage sur pied.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Arbois, le 18 Novembre 2024

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,

Christian TAUBATY

